

## Communiqué de l'Appel de Lourdes 2013

En ce début d'année, dans la ligne du message de paix du Pape François, « Fraternité, fondement et route pour la paix », nous pensons urgent d'attirer à nouveau l'attention sur les dérives sectaires affectant un certain nombre de communautés catholiques.

Nous avons reçu avec reconnaissance la lettre de Mgr Pontier au nom des évêques de France à ce sujet comme le signe que l'Eglise hiérarchique prenait en compte ces dérives sectaires et qu'elle le manifesterait par des actes concrets. Cette position d'un épiscopat, le premier à la prendre dans le monde, indique la route évangélique à suivre.

Or, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter des décisions qui seront prises dans les semaines à venir au sujet de la communauté marquée par les pires des scandales, la Légion du Christ, fondée par le père Martial Maciel et sa face laïque Regnum Christi, à la suite de son chapitre général dont la réunion commencera le 8 janvier.

En effet, les informations s'accumulent qui confirment l'analyse détaillée et documentée de l'un d'entre nous <sup>(1)</sup> : tout est mis en oeuvre pour sauver coûte que coûte la Légion du Christ, la réforme en cours s'annonçant comme un simple toilettage.

On peut ainsi prendre connaissance des documents suivants <sup>(2)</sup> :

- lettre du père de Guedes, expliquant pourquoi il quittait la Légion et mettait en doute le processus en cours,
- interview du père Alarcon, l'une des premiers à avoir dénoncé les crimes du père Maciel après avoir été son secrétaire personnel pendant des années,
- article du père Peter F. Byrne, Légionnaire du Christ,
- témoignage de Tom Hopes, ancien membre du Regnum Christi, ancien directeur du *National Catholic Register*, le plus ancien journal catholique des Etats-Unis,
- article d'un légionnaire ou ancien légionnaire anglophone anonyme, mais extrêmement bien renseigné

Enfin, par l'homélie extravagante qu'il a prononcée le 14 décembre 2013 en ordonnant 31 Légionnaires du Christ, le cardinal de Paolis, délégué pontifical chargé d'accompagner les réformes de la Légion, a montré une fois de plus son parti pris : il n'a pas hésité à retourner la situation en posant la Légion comme une victime et en lançant de graves accusations contre ceux qui l'avaient quittée, sans se demander s'ils avaient été mis en condition de discerner librement leur vocation.

Ces documents complètent ou confirment tout ce que nous savons déjà sur le « système Maciel » mis en place au sein de la Légion. Concernant la réunion du prochain chapitre, on retiendra au moins deux choses. D'une part, les discussions sur les nouvelles constitutions sont largement opaques. D'autre part, il n'existe aucune condition permettant d'empêcher que les nouveaux supérieurs de la congrégation ne soient recrutés parmi les anciens membres de la garde rapprochée du père Maciel.

Et il est une question qui domine toutes les autres : quel est donc le charisme propre à la Légion du Christ qu'il faudrait absolument sauver et faire confirmer par l'Eglise ? Un charisme qui pendant des dizaines d'années n'était autre que celui de son fondateur. Le charisme d'un homme qui violait des enfants, se faisait masturber par ses séminaristes, s'est mis en ménage avec deux femmes sous des identités différentes pour finir par violer ses propres enfants, se droguait, abusait de la faiblesse de vieilles dames pour leur soutirer leur fortune.

Quel témoignage l'Eglise escompte-t-elle rendre ainsi ?

Nous ajoutons en pièce jointe un questionnaire, extrêmement détaillé et documenté, adressé par un groupe d'anciens légionnaires au chapitre de la Légion du Christ à la veille du début de ses travaux. S'il ne devait pas y être apporté, d'une manière ou d'une autre, de réponses précises et vérifiables, les doutes sur la volonté de réforme de la Légion en seraient substantiellement renforcés.

Yves Hamant, Xavier Léger, Aymeri Suarez-Pazos

Le 5 janvier 2013

[LourdesMMXIII@yahoo.fr](mailto:LourdesMMXIII@yahoo.fr)

(1) Xavier Léger avec Bernard Nicolas, *Moi, ancien légionnaire du Christ*, Flammarion, 2013.

(2) Une traduction de tous ces documents est consultable sur le site <http://www.lenversdudecor.org/>